

Conseiller/-ère de santé



Nature des tâches

Ils exercent dans le cadre de la formation des adultes ou dans des institutions. Leur travail consiste à conseiller de façon approfondie les personnes qui viennent les voir à propos de leurs questions de santé. Celles-ci peuvent ainsi mener une vie où leur corps, leur âme et leur environnement sont en harmonie les uns avec les autres.

Conditions d'admission

Variables selon les écoles. En règle générale il faut avoir 25 ans révolus et être diplômé d'un apprentissage professionnel ou d'un métier médical, paramédical ou thérapeutique. Initiative, goût pour les contacts, bonne capacité d'expression, intérêt pour tous ce qui touche le corps (et l'âme), volonté de transmettre un certain savoir pratique et de se former continuellement, capacité de s'instruire par soi-même et de se concentrer.

Formation

1 à 3 années en cours d'emploi.

Perspectives

Les conseillers de santé doivent suivre tous les ans une formation continue.
Cours spécialisés.